

## Compte rendu des permanences

### Permanence n° 1 (19/06/2023)

2 visites pour entretien, non suivies de dépôts de contributions :

- M. Franck Dubrowski, président de l'association DEPAL 87, habitant Châteauponsac.
- M. Christian Hernandez, habitant Saint-Symphorien.

*Ambiance normale, bon accueil à la mairie de Roussac.*

### Permanence n° 2 (23/06/2023)

3 visites pour entretien avec la CE, dont 1 suivie d'une contribution sur le registre papier.

- M. Ivan Bessueille, 9 place de l'Église à Saint-Symphorien, arrivé il y a deux ans, il apprécie ici une « nature exceptionnelle », il n'est pas « contre l'éolien », mais il demande des garanties pour la protection de l'environnement, la flore, la faune, il trouve que les chemins conduisant à l'accès des plateformes n'est pas précis, que pour E1 il y a une forte déclivité, où va passer la faune ? Comment résoudre le problème des « griffures » dans le paysage, les éoliennes seront-elles arrêtées au moment du passage des grues, et, il pense qu'une alternative solaire serait plus appropriée au lieu. L'étude est bien détaillée, mais les mesures ERC ne le sont pas assez, et il s'interroge en prenant l'exemple du RNT, page 38/42, ça ne lui parle pas.
- M. Jean-Jacques Boyer, habitant Saint-Pardoux (il est né ici, et y est revenu pour la retraite) ; à produit à l'issue de l'entretien une contribution sur le registre papier déposé en mairie.  
Il n'est pas contre les éoliennes, mais il s'interroge sur le coût global de l'opération : pour lui elle n'est pas rentable, et le coût de la remise en état des terrains est sous-évalué, c'est une opération déséquilibrée qui va générer une dette future (il faut 500 000 € pour démanteler une éolienne).  
Il a fait des demandes de photovoltaïque qui lui ont été systématiquement refusées (ABF), créé un « parc arboretum » de 4 ha, clôturé, et ce, avec de très grandes difficultés. Il a déposé un permis de construire pour une maison d'architecte avec toiture végétalisée, refusé « pour des raisons futiles – coût : 80 000 € dépensés pour rien-).  
Tout ceci, il « ne l'accepte pas au regard d'un projet éolien très lourd, qui, lui, obtiendra toutes les autorisations ».
- M. Mounier Philippe, habitant au Mas Maraud, agriculteur, pense que le projet va générer des risques pour les chauve-souris qu'il héberge dans ses bâtiments.  
En outre, quelle sera l'incidence paysagère des éoliennes par rapport à son habitation ? En effet le photomontage est pris d'en bas (en direction des éoliennes et on voit les 3 éoliennes nettement), et lui il réside 20 m plus haut, il les verra encore plus nettement (mais sa maison tourne le dos au projet).  
Enfin quand il a voulu faire couper un bois, il lui a fallu 2 ans pour obtenir l'autorisation de la DDT parce qu'il était en site inscrit : 2 années de perdues...

Il n'apprécie pas la distorsion de traitement avec des dossiers bien lourds de contraintes.

*Ambiance détendue, échanges courtois, dans de bonnes conditions matérielles.*

### **Permanence n° 3 (1er/07/2023)**

2 visites pour entretien avec la CE, dont 1 suivie d'une contribution sur le registre papier.

- M. Christian Hernandez, Le Bourg, Saint-Symphorien-sur-Couze. Les éoliennes vont altérer « un lieu isolé du monde », et doute du bienfondé de l'implantation.

Il ne comprend pas comment on a choisi ce lieu, l'implantation lui pose question, tant au niveau du vent que du foncier.

Ce territoire est préservé, il facilite l'activité touristique : à Chasseneuil, il y a des gîtes, un pôle éducatif pour enfants (capacité : 12 jeunes), le tout en Anglais, mais aussi des chambres d'hôtes et c'est toujours plein. Il y a des possibilités de faire des promenades dans les bois, un parc de 4 ha aménagé pour daims et biches, le propriétaire a envie d'offrir un paysage qui sera situé au-dessous des éoliennes.

Les gens qui viennent ici, viennent pour être dans la nature.

Le volet paysage (p. 208 et 209), et (p. 7, Livre 6), est très optimiste (vues minimisées sur les éoliennes qui apparaîtront beaucoup plus grandes).

Reste l'enjeu relatif à l'eau, chez moi il y a un étang et j'ai le photovoltaïque : je veux protéger la nature. Plutôt que d'implanter des machines, il conviendrait de réduire ses consommations : faisons de la pédagogie.

Où vont passer les damions ? Comment on approvisionne ? on mettra la terre où ? et la vie animale ?

- M. Daniel Lorgue, retraité, au village de Crumaud.  
Avis défavorable : on va avoir un paysage défiguré, c'est une catastrophe ; on va avoir des éoliennes à la place des châtaigniers.  
Et puis, il y a un problème de panneautage : un avis est fixé sur un arbre avec 5 clous ; un autre derrière un panneau de circulation et on ne le voit pas. C'est curieux.

### **Permanence n° 4 (5 juillet 2023)**

4 visites pour entretiens avec la commission d'enquête, représentant un total de 8 personnes.

1 visite a été suivie d'une contribution sur le registre papier, et 6 contributions sur le registre dématérialisé sont attendues.

Entre la permanence du 19 juin et celle d'aujourd'hui, il n'y a eu aucune observation sur le registre papier et aucune visite en mairie aux heures d'ouverture.

- Mme LOUZÉ Aude habitant Quinsac qui a déposé une contribution défavorable sur le registre papier : elle est fondée sur les atouts de notre

région qui permettent un développement du tourisme vert, et la présence des éoliennes parsemées va nuire à ce développement ; les impacts sur la faune et la flore ; l'absence de stockage de l'électricité ; le coût du démantèlement et des déchets qui vont « joncher » les champs ; et la baisse de la valeur de nos maisons.

**Proposition** : Si besoin d'éoliennes, « merci de les regrouper ».

- Mr LIEFTINK Jonas habitant Rancon (déposera une contribution sur le registre dématérialisé). Il constate que tous les projets éoliens sont regroupés dans le nord de la région et ils sont nombreux ; que le facteur de charge est faible = inférieur à 25% ; pour le parc actuel de Roussac, il s'interroge sur le nombre d'emplois créés au niveau local ; il n'a pas vu d'avis affichés en mairie de Rancon ; il souhaiterait connaître l'avis du conseil départemental 87 sur tous ces projets éoliens qui sont, selon lui, en contradiction avec les investissements réalisés pour le développement du tourisme vert.
- Mme Anne et M. Jean Raphaël LOUZÉ – M. Hervé et Louis du PUYTISON, habitants le hameau de Vauguenige, commune de St Pardoux le Lac – Roussac déposeront chacun une contribution sur registre dématérialisé.

Ms du PUYTISON sont propriétaires de 3 gîtes ; Mme et M. LOUZÉ sont agriculteurs et maraîchers. Pour eux, ce projet éolien est en contradiction avec les nombreuses activités touristiques autour du Lac de Saint-Pardoux car cela va à l'encontre du tourisme vert ; en outre, le coût de ce projet est important ; ce projet dénature le territoire ; et le coût de l'immobilier va baisser ; le projet aura un impact sur la faune dont les chauves-souris. quid du démantèlement ?

- Mme PORRET et M. DABROWSKI habitant à la Vauloube, commune de Châteauponsac. Ils représentent l'Association DEPAL 87 sise à Courieux et déposeront chacun une contribution numérique et une contribution en tant qu'association). Ils ont pris connaissance de certains documents papier ; et, ont identifiés des problèmes portant sur la parcelle AW 276 incluse dans le périmètre de protection du captage d'eau, mais également sur le dossier de défrichement ; certains dossiers sont inconsistants. Ainsi, dans le dossier « dangers », la sécurité incendie et la sécurité via la fibre optique sont insuffisants = les circuits de liaisons ne sont pas doublés. La bibliographie proposée page 16 du dossier « réponse à la MRAE » sont en allemand...pour une société française comme EDF, c'est aberrant.

### **Permanence n° 5 (17 juillet 2023)**

4 visites pour entretiens avec la commission d'enquête, représentant un total de 6 personnes, 1 visite a suscité le dépôt d'un courrier.

9h00 : ouverture au public

- Association ALTESS, MM. Malige et Dessagne, posent la question de l'acceptabilité sociale et de sa signification pour les enquêteurs.

Ils considèrent que les opinions défavorables exprimées dans l'enquête ne sont pas prises en compte.

Ils pensent que de toute façon le projet se fera quoiqu'il ressorte de l'enquête. Ils insistent sur l'idée que les éoliennes sont implantées dans des coins de France "pauvres" où le peu d'argent donné par les opérateurs suffit à faire accepter les projets. C'est une nouvelle forme de colonisation et l'on détruit la seule richesse de ces endroits : le paysage et l'environnement.

Ils considèrent les enquêtes publiques comme inutiles et cyniques : les gens du pays sont vieux et globalement peu instruits, ils ne peuvent pas comprendre des dossiers techniques de centaines de pages.

Ils remettent à Michel Périgord un diplôme de "mauvaise foi" pour l'enquête publique menée à Balledent.

- M. J.C. Thomas, maire du Buis, en son nom personnel, juge le projet intéressant et sans nuisances qui soient intolérables.  
Il pense qu'il est socialement plutôt bien accepté, et, que de tels projets sont nécessaire même s'ils apportent quelques nuisances. Sur le Buis passe une ligne à très haute tension, qui ne dessert pas le village : "c'est moche mais nécessaire".
- M. Besseille et Mme. Lambert, de Saint-Symphorien près de l'église sont contre ces éoliennes car elles sont néfastes à la faune (crapaud accoucheur, orvet, pivert, chouette, migrateurs...) et à la flore et que les chemins seront très abîmés par les travaux.  
Ils pensent que la région manque de vent et que le jeu n'en vaut pas la chandelle.  
En outre, ils signalent une zone humide au pied de l'éolienne n°3.  
Par ailleurs, ils font observer que les panneaux signalant l'enquête publique sont placés en dépit du bon sens (caché par la haie, dans le dos par rapport au sens de circulation...).
- Mme. P. Adam, les Guilloux, Saint-Symphorien, signale qu'elle n'a pas pu consulter le dossier en venant à la mairie. Il s'avère finalement qu'elle s'était présentée trop tôt, le dossier n'était effectivement pas disponible à cette période.  
Elle trouve que la population n'est pas suffisamment informée. Il n'y avait pas eu d'information depuis le bulletin municipal qui en traitait spécifiquement.  
Elle pense qu'il y a trop d'éoliennes ("on est cerné par les éoliennes"), et que de chez elle (environ 600m du projet) elle va les voir en permanence.  
À l'issue de l'entretien, elle dépose un courrier mais pense repasser pour consulter le dossier maintenant qu'on lui a montré.

Cette permanence s'est globalement bien déroulée, dans une atmosphère courtoise, y compris avec ALTESS.

### **Permanence n° 6 (21 juillet 2023, à Roussac)**

4 visites pour entretiens avec la commission d'enquête, représentant un total de 6 personnes, qui ont suscité le dépôt de 4 contributions.

- Mme Jude Annick, résidant à Chasseneuil (Saint-Symphorien) a déposé une contribution écrite sur le registre.
- M. Mounier Philippe, résidant au Masmaraud (Saint-Symphorien) a déposé une contribution écrite sur le registre.
- M. Métout Gilbert, résidant à Chatenet-Colon (Saint-Pardoux), venu pour entretien et dépôt d'une contribution écrite sur le registre.

Il est opposé aux énergies intermittentes, la puissance installée étant à diviser par cinq en production.

Par ailleurs, le lac de Saint-Pardoux est bien aménagé pour l'attrait touristique impliquant des contraintes pour les uns (tuiles, pose de Velux – ABF), et on tolère des machines qui vont encercler le lac.

L'industrie éolienne est financée à base de subventions : mais qui paye ?

Les éoliennes sont-elles si vertueuses en CO2 ? On remet du CO2 là où il n'y en avait pas avant. Résultat final : il faut faire des économies d'énergie et importer en masse de l'électricité de l'étranger.

- Mme Mathieux Annie, La Vauloube (87290 Châteauponsac), Mme Labrégère, La Vauloube et M. Labrégère, La Vauloube ont déposés une contribution écrite et électronique

*Ambiance détendue, échanges courtois, dans de bonnes conditions matérielles.*